



LES ACHARDS

COMMUNE DES ACHARDS

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 30 juin 2025

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 24
Nombre de conseillers représentés : 3
Nombre de conseillers ayant participé au vote : 27

L'an deux mille vingt cinq, le trente juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune des Achards, dûment convoqué le 24/06/2025, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Michel VALLA, Maire.

Présents : Michel VALLA, Lynda PRUVOST, Gérard JOURDAIN, Christine GUILLOTEAU, Didier RETAILLEAU, Nathalie KARCHER, Jean-Luc RABILLARD, Nicole EDOUARD, Christelle GAUBERT, Yvon BRIANCEAU, Bertrand BURNAUD, Patricia BLANCHARD, Jean-Pierre CITEAU, Stéphane DENIS-LUTARD, Mickaël ONILLON, Sarah MICHON, Vincent BELLEAU, Ingrid BERNARD, Antoine GUILLET, Charles-Bernard DRUGEON, Sylvain MONIOT-BEAUMONT, Martial CAILLAUD, Isabelle LE BRUSQUET, Pauline CAILLONNEAU.

Absents donnant pouvoir : Hélène LEMESLE a donné pouvoir à Christelle GAUBERT, Sébastien HULIN a donné pouvoir à Lynda PRUVOST, Sophie CHATELLIER a donné pouvoir à Sylvain MONIOT-BEAUMONT.

Absents excusés : Stéphanie CHIFFOLEAU.

Absents : Evelyne BAUD, Corinne BRAUD, Sarah RENAUD, Thony CHABOT, Paul MAZENS.

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil, Lynda PRUVOST a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte. Madame Marion CHAIGNE, Directrice Générale des Services, qui assiste à la séance, lui a été adjointe à titre d'auxiliaire.

D30062025_01 : Convention n°2025.ECL.0266 avec le SyDEV pour l'ajout de prises guirlande avenue Georges Clémenceau parvis La Poste (L.EC.152.25.001)

Madame Nicole EDOUARD, Adjointe à l'environnement et au développement durable, informe l'assemblée de la nécessité de procéder à l'ajout de prises guirlande avenue Georges Clémenceau sur le parvis de La Poste, afin de pouvoir équiper les arbres de cette place de guirlandes lumineuses dans le cadre des illuminations de fin d'année.

Ces travaux sont estimés par le SyDEV à 1 034,00 € HT.

La participation communale étant de 70%, le reste à charge s'élève à 724,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve la convention n°2025.ECL.0266 proposée (L.EC.152.25.001) (en annexe)
- Et autorise Monsieur le Maire, Michel VALLA ou son représentant, à la signer ainsi que tout document afférant à ce dossier.

La secrétaire de Séance,
Lynda PRUVOST,



Fait et délibéré à Les Achards,
Les jour, mois et an susdits,
Publié sur le site internet le 04/07/2025
Au registre

Le Maire,
Michel VALLA

